



Vous venez de vous inscrire dans une formation cofinancée par le Fonds social européen ou l'Initiative pour l'emploi des jeunes pour laquelle nous vous souhaitons beaucoup de succès!

Au moment de remplir la *fiche stagiaire*, vous nous avez communiqué des informations personnelles. Celles-ci seront traitées de manière strictement confidentielle, en accord avec le *Règlement général sur la protection des données*.

Que deviennent vos données?



Ecole



Centre de Coordination et de Gestion des fonds européens



Agence Fonds social européen

Les données récoltées par les établissements scolaires sont centralisées dans une base de données supervisée par le Centre de Coordination et de Gestion des fonds européens pour l'Enseignement de Promotion sociale (Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles). La base de données sera ensuite transmise à l'Agence Fonds social européen (Agence FSE) qui gère tous les projets cofinancés par le Fonds social européen et doit donc en évaluer les résultats. Les informations que vous nous avez communiquées ne seront en aucun cas transmises à des organismes tiers (ONEM, CAPAC, etc.).

Vos données seront conservées jusqu'au 31 décembre 2027.

A quoi servent vos données ?

L'Agence FSE se sert des données fournies pour réaliser des enquêtes de suivi. Celles-ci ont pour objectif de créer des indicateurs de résultats pour les projets qu'elle cofinance. Ces indicateurs consistent à identifier les effets des actions menées par l'Enseignement de Promotion sociale sur les trajectoires de ses bénéficiaires. Ainsi, l'Agence FSE évalue-t-elle par exemple le « nombre de participants exerçant un emploi, y compris à titre d'indépendant, six mois après leur participation », le « nombre de participants disposant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation », etc.



Quelles bases juridiques ?

L'Agence FSE impose le recueil des données personnelles pour réaliser des enquêtes de suivi conformément au *Règlement (UE) n° 1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, et abrogeant le règlement (CE) n° 1083/2006 du Conseil*.

Vos données sont traitées de manière confidentielle conformément au *Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE*.

Des questions à propos du traitement de vos données?

Pour toute question relative au traitement de vos données ou demande de modification de celles-ci, vous pouvez vous adresser au Centre de Coordination et de Gestion des Fonds européens :

karine.cambria@cfwb.be - CCG FSE EPS - Ministère de la FWB 1, rue Adolphe Lavallée 1080 Bruxelles.

